



## Caier B2 et agent de sécurité

-----  
Par GM74210

Bonjour, je souhaiterai suivre une formation d'agent de sécurité mais mon casier B2 mentionne des infractions routièrès(conduite sans permis en 2008 et défaut d'assurance en 2016).Ces mentions sont-elles rédhibitoires pour mon futur métier? Cordialement.

-----  
Par isernon

bonjour,

rédhibitoires, je ne sais pas, mais ce ne sont pas des éléments favorables pour exercer votre futur métier.

salutations